



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
22 septembre 2010
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Cinquante-sixième session
Genève, 6-8 septembre 2010

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et
du budget-programme sur sa cinquante-sixième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 6 au 8 septembre 2010

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Projet de décision et conclusions concertées adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-sixième session.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	4
III. Questions d'organisation.....	6
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail	7
II. Participation	9

I. Projet de décision et conclusions concertées adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-sixième session

A. Projet de décision pour examen par le Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Prend note avec satisfaction* des activités de coopération technique réalisées par le secrétariat de la CNUCED en coopération avec les bénéficiaires et les partenaires de développement;

2. *Prend note* des rapports établis par le secrétariat à l'intention du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme;

3. *Note avec satisfaction* l'accroissement de l'ensemble des activités correspondant à l'exécution des programmes de coopération technique de la CNUCED, qui ont atteint leur plus haut niveau jamais enregistré en 2009, et exprime sa satisfaction du soutien fourni par les donateurs bilatéraux et multilatéraux;

4. *Note avec préoccupation* la diminution de 12 % du total des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale en 2009, qui doit être appréciée à la lumière de la crise économique et financière. Invite les partenaires de développement à assurer un financement accru et adéquat des activités de coopération technique de la CNUCED;

5. *Apprécie* l'accroissement des contributions des pays en développement aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED;

6. *Remercie* les donateurs de leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés (PMA); réitère sa profonde préoccupation de ce que ce fonds n'ait jamais atteint le niveau escompté, et invite les partenaires de développement à y verser des contributions financières afin d'assurer, notamment, une pleine et entière participation des représentants des PMA et des acteurs de la société civile de ces pays à la préparation de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à la Conférence elle-même. Invite également les partenaires de développement à verser des contributions extrabudgétaires pour permettre au secrétariat de la CNUCED d'optimiser ses contributions de fond et ses contributions techniques à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

7. *S'inquiète* du très faible niveau des ressources du fonds d'affectation spéciale de la CNUCED consacré aux pays en développement candidats à l'accession à l'OMC et invite les donateurs à fournir des ressources adéquates pour renforcer les programmes d'assistance technique de la CNUCED aux pays candidats à l'accession à l'OMC, conformément au paragraphe 90 e) de l'Accord d'Accra;

8. *Rappelle* ses décisions 492 (LIV), 495 (LV) et 498 (LVI) et les paragraphes 162, 212, 215 c), 216 et 217 de l'Accord d'Accra concernant la nécessité d'accroître la cohérence de la planification et de l'exécution des programmes de coopération technique;

9. *Souligne* que la transparence du processus d'assistance technique de la CNUCED est importante pour déterminer les besoins et les priorités des bénéficiaires et guider les donateurs dans leurs décisions relatives à l'affectation de leurs contributions;

10. *Réitère ses appels* au Secrétaire général de la CNUCED pour que soient pleinement appliquées les précédentes décisions du Groupe de travail – en particulier le paragraphe 12 des conclusions concertées adoptées par le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme à la reprise de sa cinquante-deuxième session en juin 2009 (TD/B/WP/210) – visant à renforcer la Division de l’Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux pour lui permettre de s’acquitter pleinement de son mandat, s’agissant notamment de fournir un appui organique et technique à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;

11. *Prie instamment* le secrétariat de poursuivre ses efforts pour promouvoir une plus grande cohérence de la planification et de l’exécution des programmes de coopération technique, notamment avec les activités d’analyse et de formation de consensus de la CNUCED, et en particulier à travers la mise en place de groupes thématiques et d’une coordination entre les divisions;

12. *Prie* le secrétariat d’étudier la possibilité d’ajouter au portail Web de la CNUCED consacré aux projets une fonction permettant de faire apparaître la liste de tous les partenaires de développement qui financent des fonds d’affectation spéciale multidonateurs. Invite le secrétariat à continuer d’accroître la visibilité de l’assistance technique et à fournir toute l’information pertinente via ce portail Web;

13. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de continuer de faire rapport aux États membres sur la mise en œuvre du paragraphe 6 de la décision figurant dans le document TD/B/WP/210.

B. Conclusions concertées

Évaluation des activités de coopération technique (Point 4 de l’ordre du jour)

Point 4 a) de l’ordre du jour. Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant examiné l’évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, telle qu’elle est présentée dans les documents TD/B/WP/223, TD/B/WP/223/Add.1 et TD/B/WP/224,

1. *Remercie* l’équipe indépendante d’évaluateurs de son rapport d’évaluation, et le Gouvernement norvégien de sa contribution financière à l’évaluation, et réitère l’importance qu’il attache au processus d’évaluation à la CNUCED;

2. *Prend note* des conclusions du rapport d’évaluation, et dans ce contexte note l’importance de la coopération technique de la CNUCED pour répondre aux besoins et aux priorités des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral (PEDSL), des petits États insulaires en développement (PEID) et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, et invite le secrétariat à continuer de renforcer ses activités de coopération technique en faveur de ces groupes de pays;

3. *Se félicite* des recommandations figurant dans le rapport d'évaluation et demande au Secrétaire général de la CNUCED de les appliquer dans les limites du mandat de la CNUCED;

4. *Se félicite* des contributions versées par les donateurs à l'appui de la coopération technique de la CNUCED, et souligne la recommandation adressée aux partenaires de développement d'accroître leur appui financier aux programmes de coopération technique de la CNUCED en faveur des PMA, des PEDSL, des PEID et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, y compris en s'efforçant d'assurer un financement pluriannuel continu et prévisible;

5. *Prie* le Secrétaire général de la CNUCED de lui rendre compte des progrès accomplis concernant la mise en œuvre des recommandations à sa prochaine session consacrée à la coopération technique;

6. *Invite* la CNUCED à améliorer ses efforts de communication pour contribuer à une meilleure diffusion de ses programmes de coopération technique.

Point 4 b) de l'ordre du jour. Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

Ayant pris note du rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées dans l'évaluation réalisée l'an dernier du programme de la CNUCED relatif aux produits de base – document TD/B/EX(50)/4,

1. *Note* les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations;
2. *Prie* le secrétariat de poursuivre ses efforts dans ce sens;
3. *Demande* au secrétariat de continuer de restructurer et de rationaliser ses activités et ses projets en vue de revitaliser les travaux de la CNUCED relatifs aux produits de base.

II. Compte rendu des travaux

A. Déclarations liminaires

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par: M. Heiner Flassbeck, Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED; M. Rodolfo Reyes (Cuba), au nom du Groupe des 77 et de la Chine; M. Nasrul Islam (Bangladesh), au nom du Groupe asiatique; M. Andrés Lamoliatte (Chili), au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; M. Bassel Salah Ahmed (Égypte), au nom du Groupe africain; M. Ravi Bhattarai (Népal), au nom du groupe des pays les moins avancés; M^{me} Valentine Mangez (Belgique), au nom de l'Union européenne; M. Khondker Talha (Bangladesh); M. Athmane Mehadji (Algérie); et M. Leulseged Tadese (Éthiopie).

2. La présentation par le secrétariat des points 3 et 4 de l'ordre du jour a fourni un bref aperçu général des activités de coopération technique de la CNUCED en 2009, montrant en particulier que le volume d'activités réalisé avait atteint un niveau sans précédent, même si les contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale étaient retombées à leur niveau de 2006. Les efforts visant à rationaliser davantage encore les activités de coopération technique de la CNUCED s'étaient poursuivis, en particulier avec la mise en place de fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs.

La CNUCED avait également continué de participer activement au processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier en tant que responsable de la coordination au sein du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies.

3. Dans leurs déclarations, tous les orateurs ont souligné l'importance de la coopération technique en tant qu'élément essentiel du travail et des activités de la CNUCED. Un certain nombre d'intervenants ont également insisté sur la nécessité de renforcer les synergies entre la coopération technique et les deux autres grands axes des travaux de la CNUCED, à savoir la recherche et l'analyse, et la formation de consensus.

4. La plupart des orateurs se sont inquiétés de la forte diminution des contributions des pays développés aux fonds d'affectation spéciale en 2009, tandis que les contributions des pays en développement avaient continué d'augmenter. Pour faire face aux demandes croissantes des bénéficiaires, il fallait trouver les moyens d'assurer un financement stable et prévisible. De nombreux orateurs ont loué les efforts faits pour poursuivre la rationalisation des activités tout en veillant à ce que l'éventail de ces activités ne soit pas réduit.

5. De nombreux orateurs se sont félicités de la participation de la CNUCED au processus de renforcement de la cohérence à l'échelle du système et des activités menées au sein du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat, qui témoignaient de la coopération entre institutions au niveau des pays.

6. Deux intervenants se sont inquiétés du faible niveau des ressources versées au Fonds d'affectation spéciale en faveur des PMA et ont demandé aux donateurs et au secrétariat d'accorder toute l'attention voulue aux besoins de ces pays. Quelques orateurs ont souligné l'importance du nouveau mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement en tant qu'outil essentiel à la mise en œuvre de l'initiative «Unis dans l'action».

7. À propos de l'évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les délégations ont demandé un renforcement de la coordination et de la cohérence au sein de la CNUCED pour une plus grande efficacité dans l'exécution des activités de coopération technique et une plus grande prise en compte des besoins spécifiques de ces pays.

8. Conformément aux conclusions de cette évaluation, certaines délégations se sont déclarées favorables à un financement pluriannuel plus prévisible, ainsi qu'à une meilleure information sur les dépenses de coopération technique. Une délégation a suggéré que la CNUCED renforce son rôle de sensibilisation pour en faire un élément à part entière de sa stratégie de communication.

9. Quelques délégations ont proposé que la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux assume la responsabilité première de la coordination de la conception de la coopération technique en faveur des PMA. En outre, rappelant les conclusions concertées adoptées à de précédentes sessions du Groupe de travail, elles ont demandé que les ressources financières et humaines nécessaires soient mises à la disposition de la Division. Plusieurs autres délégations ont appuyé cet appel à un renforcement des ressources de la Division.

10. Quelques délégations ont pris acte des progrès faits par le secrétariat pour renforcer son programme relatif aux produits de base et l'ont invité à s'attaquer aux nouveaux défis dans ce domaine. Plusieurs États membres ont également appelé à la nomination rapide du chef du Groupe spécial sur les produits de base.

B. Séances informelles

11. Le Groupe de travail a poursuivi ses travaux en séances informelles.

III. Questions d'organisation

A. Élection du bureau (Point 1 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière d'ouverture, le 6 septembre 2010, le Groupe de travail a élu M^{me} Carmen Elena Castillo-Gallandat (El Salvador) Présidente et M^{me} Karolina Frischkopf (Suisse) Vice-Présidente/Rapporteuse.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (Point 2 de l'ordre du jour)

2. À la même séance, le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/WP/221; l'ordre du jour se lisait donc comme suit:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation d'activités de coopération technique:
 - a) Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables;
 - b) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base.
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

**C. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail
(Point 5 de l'ordre du jour)**

3. À sa séance plénière de clôture, le 8 septembre 2010, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-septième session (voir l'annexe I).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement
(Point 7 de l'ordre du jour)**

4. À la même séance, le Groupe de travail a autorisé la Rapporteuse à établir la version finale du rapport sur sa cinquante-sixième session.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du descriptif de programme du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.
4. Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation¹

1. Des représentants des États membres du Groupe de travail ci-après ont participé à la session:

Albanie	Côte d'Ivoire
Algérie	El Salvador
Autriche	Fédération de Russie
Bélarus	Indonésie
Belgique	Iran (République islamique d')
Bénin	Japon
Canada	Suisse
Chine	Thaïlande

2. Des représentants des États membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Groupe de travail, ont participé à la session:

Afrique du Sud	Madagascar
Allemagne	Malaisie
Angola	Maroc
Argentine	Maurice
Bahreïn	Mexique
Brunéi-Darussalam	Myanmar
Cameroun	Népal
Chili	Nicaragua
Chypre	Nigéria
Cuba	Oman
Égypte	Pakistan
Espagne	Philippines
Éthiopie	Pologne
Finlande	Portugal
France	République dominicaine
Grèce	République tchèque
Guatemala	Royaume-Uni
Haïti	Serbie
Honduras	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jordanie	Zambie
Kazakhstan	

¹ La liste des participants porte la cote TD/B/WP(56)/INF.1

3. L'observateur de la Palestine était représenté à la session.
 4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session:
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Union européenne
 5. Le Centre du commerce international CNUCED/OMC était représenté à la session.
-